

# **FCP GAT VIE CROISSANCE**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre 2024**

## **I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds GAT VIE CROISSANCE***

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 137 860 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 88 720 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 25 mars 2025

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libelle</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b><u>Actif</u></b>			
<b>Portefeuille Titres</b>	<b>AC1</b>	<b>1 553 720</b>	<b>1 415 009</b>
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	1 182 402	1 049 702
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	371 318	365 307
<b>Placements monétaires &amp; disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>591 738</b>	<b>461 048</b>
Placements Monétaires	AC2-a	192 537	277 526
Disponibilités	AC2-b	399 201	183 522
<b><u>Total Actif</u></b>		<b>2 145 458</b>	<b>1 876 057</b>
<b><u>Passif</u></b>			
Opérateurs Créditeurs	PA1	3 430	3 042
Autre Créditeurs Divers	PA2	4 168	4 860
<b>Total Passif</b>		<b>7 598</b>	<b>7 902</b>
<b><u>Actif Net</u></b>			
<u>Capital</u>	CP1	<b>2 049 140</b>	1 775 142
<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>CP2</b>	<b>88 720</b>	<b>93 013</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		88 720	93 013
<b><u>Actif Net</u></b>		<b>2 137 860</b>	<b>1 868 155</b>
<b><u>Actif Net et Passif</u></b>		<b>2 145 458</b>	<b>1 876 057</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>Libellé</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>98 741</b>	<b>86 847</b>
Dividendes		68 153	62 116
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		30 588	24 731
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>33 258</b>	<b>37 544</b>
<b>Total Revenus des placements</b>		<b>131 999</b>	<b>124 391</b>
Charges de gestion et de placement	CH1	-38 385	-33 174
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>93 614</b>	<b>91 217</b>
Autres charges	CH2	-6 052	-5 956
Autres produits		-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>87 562</b>	<b>85 261</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		1 158	7 752
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>88 720</b>	<b>93 013</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 158	-7 752
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		101 303	29 954
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		82 140	7 652
Frais de négociation des titres		-3 470	-2 367
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>267 535</b>	<b>120 500</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024**  
*(Exprimé en dinar tunisien)*

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>267 535</b>	<b>120 500</b>
Résultat d'exploitation	87 562	85 261
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	101 303	29 954
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	82 140	7 652
Frais de négociation des titres	-3 470	-2 367
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>2 170</b>	<b>268 371</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>175 632</b>	<b>294 029</b>
Capital	159 095	275 690
Régularisation des sommes non capitalisables	8 630	9 546
Régularisation des sommes capitalisables	7 907	8 793
Droits d'entrée	-	-
<b>Rachats</b>	<b>-173 462</b>	<b>-25 658</b>
Capital	-157 553	-23 824
Régularisation des sommes non capitalisables	-5 115	-793
Régularisation des sommes capitalisables	-10 794	-1 041
Droits de sortie	-	-
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>269 705</b>	<b>388 871</b>
<b>Actif Net</b>		
Au début de l'exercice	1 868 155	1 479 283
A la fin de l'exercice	2 137 860	1 868 155
<b>Nombre de parts</b>		
Au début de l'exercice	1 727 721	1 475 275
A la fin de l'exercice	1 725 462	1 727 721
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,239</b>	<b>1,081</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>14,62%</b>	<b>7,84%</b>

## Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

### **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCP GAT VIE CROISSANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte et de type capitalisation, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE CROISSANCE a été créé à l'initiative conjointe de la société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°94-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE CROISSANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

### **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évaluées sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

### **3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT CROISSANCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.4. Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6 Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

**Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT****AC1- Note sur le portefeuille titre****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 182 402 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif Net
<b>Actions et droits rattachés</b>			<b>1 018 120</b>	<b>1 092 319</b>	<b>51,09%</b>
TN0001800457	BIAT	1 240	104 075	116 285	5,44%
TN0003400058	AMEN BANK	2 760	97 879	99 603	4,66%
TN0007300015	ARTES	9 500	68 445	76 998	3,60%
TN0004700100	ATL	5 266	17 412	22 312	1,04%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	849	41 161	43 643	2,04%
TN0002200053	BT	12 262	69 955	63 137	2,95%
TN0001100254	SFBT	1 994	28 778	23 234	1,09%
TN0006660013	SOTRAPIL	1 700	21 696	25 524	1,19%
TN0006560015	SOTUVER	2 200	27 658	27 922	1,31%
TN0007270010	TPR	12 084	62 829	76 395	3,57%
TN0003200755	ICF	400	37 921	39 236	1,84%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	18 999	36 318	40 905	1,91%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	6 300	47 948	58 622	2,74%
TN0007610017	SAH	10 820	101 643	109 466	5,12%
TN0007670011	DELICE HOLDING	3 100	39 466	50 415	2,36%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 550	32 527	27 268	1,28%
TN0007550015	CITY CARS	1 550	16 737	19 533	0,91%
TN0007720014	UNIMED	4 200	31 827	29 627	1,39%
TN0007620016	MPBS	498	2 454	6 174	0,29%
DTKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	4 500	28 765	27 675	1,29%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	2 020	49 687	42 422	1,98%
TN0007740012	SAM AA	11 327	52 933	65 923	3,08%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	5	6	0	0,00%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>89 780</b>	<b>90 083</b>	<b>4,21%</b>
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	839	89 780	90 083	4,21%
<b>Total</b>			<b>1 107 900</b>	<b>1 182 402</b>	<b>55,31%</b>

**AC1-b Obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 371 318 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition total	Valeur au 31/12/2024	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	1 000	60 000	60 999	2,85%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	1 350	108 000	114 218	5,34%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-1 10,55%	1 350	108 000	112 995	5,29%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL	800	80 000	83 106	3,89%
<b>Total</b>		<b>4 500</b>	<b>356 000</b>	<b>371 318</b>	<b>17,37%</b>

**Les mouvements du portefeuille titres**

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur au 31/12/2024	+/-Value Réalisées
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>1 426 504</b>	<b>15 307</b>	<b>-26 802</b>	<b>1 415 009</b>	
<b>Acquisition de l'exercice</b>	<b>584 765</b>			<b>584 765</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	504 765			504 765	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	80 000			80 000	
<b>Cessions de l'exercice</b>	<b>-473 368</b>			<b>-473 368</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-473 368			-473 368	82 140
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-			-	
<b>Remboursement de l'exercice</b>	<b>-74 000</b>			<b>-74 000</b>	
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-			-	
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-74 000			-74 000	
<b>Variation des plus ou moins-values latentes</b>	-		<b>101 303</b>	<b>101 303</b>	
<b>Variation des intérêts courus</b>	-	<b>11</b>		<b>11</b>	
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>1 463 901</b>	<b>15 318</b>	<b>74 501</b>	<b>1 553 720</b>	<b>82 140</b>

### **AC2-a Placements monétaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 192 537 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>BTC</b>					
TNXBWNLLU623	BTC 26S 060625	8,70%	06/06/2025	191 751	192 537	9,01%
	<b>Total</b>			<b>191 751</b>	<b>192 537</b>	<b>9,01%</b>

### **AC2-b Disponibilités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 399 201 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
DEPOTS A VUE	2 109	1 021
AVOIRS EN BANQUE	427 068	212 477
SOMME A RÉGLER	-29 976	-29 976
<b>Total</b>	<b>399 201</b>	<b>183 522</b>

### **PA1 Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève à 3 430 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	3 221	2 858
Dépositaire	209	184
<b>Total</b>	<b>3 430</b>	<b>3 042</b>

### **PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 168 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Autres opérateurs créditeurs (CAC)	3 462	4 211
Publications CMF	203	203
Etat retenue à la source	328	291
Autres créditeurs (CMF)	175	155
<b>Total</b>	<b>4 168</b>	<b>4 860</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	1 775 142
Nombre de parts	1 727 721
Nombre de porteurs de parts	1
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	159 095
Nombre de parts émises	150 047
Nombre de porteurs de parts entrant	-
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-157 553
Nombre de parts rachetés	-152 306
Nombre de porteurs de parts sortant	-
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Résultats antérieurs incorporés au capital	93 013
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-4 045
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	3 515
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	82 140
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	101 303
Frais de négociation des titres	-3 470
<b>Montant du capital au 31/12/2024</b>	<b>2 049 140</b>
Nombre de parts	1 725 462
Nombre de porteurs de parts	1

## CP2 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2024 se détaille ainsi :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	87 562	85 261
Régularisation du résultat d'exploitation	1 158	7 752
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>88 720</b>	<b>93 013</b>

## PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 98 741 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des actions	68 153	62 116
Revenus des obligations et valeurs assimilées	30 588	24 731
<b>Total</b>	<b>98 741</b>	<b>86 847</b>

## PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 33 258 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur les comptes de dépôts	16 763	17 674
Revenus des prises en pension	12 224	17 913
Revenus des BTC	4 271	1 957
<b>Total</b>	<b>33 258</b>	<b>37 544</b>

## CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 38 385 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire (*)	36 058	31 164
Rémunération du dépositaire (**)	2 327	2 010
<b>Total</b>	<b>38 385</b>	<b>33 174</b>

**CH2 Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à 6 052 DT au titre de l'exercice 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération des CAC	3 825	3 875
Redevance CMF	1 955	1 690
Publicité & publications	201	200
Services bancaires & Assimilés	15	15
Impôts, taxes & versements assimilés	56	176
<b>Total</b>	<b>6 052</b>	<b>5 956</b>

**Note 5. Données par part et ratios pertinents**

Description	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,077	0,072	0,040
Charges de gestion des placements	-0,022	-0,019	-0,013
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,054</b>	<b>0,053</b>	<b>0,028</b>
Autres produits	-	-	-
Autres charges	-0,004	-0,003	-0,004
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,051</b>	<b>0,049</b>	<b>0,024</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	0,004	0,004
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,051</b>	<b>0,054</b>	<b>0,027</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,059	0,017	-0,038
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,048	0,004	0,017
Frais de négociation des titres	-0,002	-0,001	-0,003
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,104</b>	<b>0,020</b>	<b>-0,024</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>0,155</b>	<b>0,070</b>	<b>-0,001</b>
Droits d'entrée et de sortie	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,104</b>	<b>0,020</b>	<b>-0,024</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,002	0,004	-
<b>Sommes non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,106</b>	<b>0,025</b>	<b>-0,024</b>
Distribution de dividendes	-	-	-
<b>Nombre de parts</b>	<b>1 725 462</b>	<b>1 727 721</b>	<b>1 475 275</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,239</b>	<b>1,081</b>	<b>1,003</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,96%	1,96%	1,44%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,31%	0,35%	0,44%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,48%	5,05%	2,71%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>1 954 790</b>	<b>1 689 439</b>	<b>1 293 871</b>

## **Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **6.1. Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP GAT Vie Croissance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,55% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2024, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 36 058 DT.

### **6.2. Rémunération du dépositaire**

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie Croissance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie Croissance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaire, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2024, une rémunération pour un montant total TTC de 2 327 DT.